



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de l'État

Melun, le 13 septembre 2021

Bureau des Procédures Environnementales
Section Prévention des Risques Industriels
Affaire suivie par : Martine ANGRAND
Tél. : 01.64.71.77.22
Courriel : martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

**Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission de Suivi de Site (CSS) de
SÉNART.**

Objet : Réunion de la commission de suivi de site du 30 septembre 2021

P.J. : 2

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion de la Commission de suivi de site de Sénart, consacrée à l'établissement exploité par la société Air Liquide France Industrie (ALFI) sur le territoire de la commune de Moissy-Cramayel, que j'organise le 30 septembre 2021 à 09h30 (accueil à 09h15), en audioconférence.

En voici l'ordre du jour :

1. Point réglementaire sur l'établissement ALFI (UD 77 de la DRIEAT d'Île-de-France)
2. Bilan d'activités 2020 et perspectives 2021 du site ALFI (exploitant)
4. Questions diverses

Vous voudrez bien me confirmer votre participation, en me retournant le bulletin-réponse ci-joint, dûment complété, par voie électronique à l'adresse mentionnée en entête. Je vous communiquerai très prochainement les modalités pratiques pour y assister.

Vous trouverez, par ailleurs, en pièce jointe, copie de mon arrêté du 13 septembre 2021 portant nouvelle composition de cette commission et de son bureau.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la préfecture

Cyrille LE-VÉLY